



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 23 Juin 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 14 Juin 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Lancement du Projet Alimentaire Territorial Cubzaguais Nord Gironde – Phase de diagnostic – Plan de financement prévisionnel

Présents : 24

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguët), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Présents en téléconférence : 4

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à Michael FUSEAU.

Absents excusés : 7

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).



Absents : 0

Secrétaires de séance : PEROU Laurence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux ;

Considérant, que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est un dispositif issu du Programme National pour l'Alimentation (PNA) piloté par le ministère de l'Agriculture qui permet d'obtenir une reconnaissance pour les territoires engagés dans une politique alimentaire.

Considérant les différentes dimensions que revêtent les projets alimentaires territoriaux pour pouvoir répondre à l'enjeu d'ancrage territorial à savoir :

- Une dimension économique au travers de la structuration et consolidation des filières dans les territoires, du rapprochement de l'offre et de la demande, du maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, de la contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale au travers du développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Une dimension **sociale** au travers de l'éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Considérant le travail actuel réalisé par le Syndicat Mixte du SCoT Cubzaguais Nord Gironde sur l'élaboration d'un schéma de cohérence territorial à l'échelle des deux communautés de communes, Latitude Nord Gironde et Grand Cubzaguais,

Préoccupés par le devenir de l'agriculture sur le territoire, les élus syndicaux se sont saisis de cette problématique dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde, et ont identifié les grandes opportunités suivantes :

- La diversification des filières agricoles afin d'améliorer l'autonomie et la résilience du territoire : maraîchage, élevage ;
- La mise en œuvre de circuits courts alimentaires afin de limiter les intermédiaires et de valoriser les productions de proximité : élevage, maraîchage, vergers ;
- La diversification des activités au sein des exploitations à travers des sources de revenus complémentaires pour les agriculteurs : accueil à la ferme, vente directe, tourisme vert, découverte des vignobles ;
- Le développement de l'agriculture biologique pour limiter l'impact des traitements sur la biodiversité et la qualité de l'eau ;
- Le développement de nouveaux modes de production pour faire face au changement climatique.



Considérant, les enjeux agricoles et alimentaires communs aux deux communautés de communes de Latitude Nord Gironde et Grand Cubzaguais ;

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de lancer une démarche de Projet Alimentaire territorial à l'échelle du Cubzaguais Nord Gironde et d'approuver le plan de financement prévisionnel (phase diagnostic) qui en découle pour 2021-2022 (annexe).

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

En ce sens, **le Cubzaguais Nord Gironde devra se munir d'un diagnostic partagé** pour initier une dynamique collective sur son territoire et poser les bases d'une gouvernance alimentaire locale. La méthodologie adoptée par le Cubzaguais Nord Gironde devra être la plus participative possible en réunissant l'ensemble des acteurs à chaque étape de l'élaboration du diagnostic.

L'émergence du PAT du Cubzaguais alors basée sur un diagnostic partagé avec les différents acteurs locaux et les partenaires institutionnels se développera autour des 3 grands objectifs suivants :

- Mieux produire
- Mieux transformer et distribuer localement
- Mieux consommer

Afin de faire émerger le PAT Cubzaguais Nord Gironde répondant à ces objectifs, le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de ce diagnostic est proposé en annexe de la présente délibération.

Ce plan de financement prévisionnel prévoit notamment le cofinancement de l'opération par le Conseil Départemental de la Gironde, la Banque des territoires, et l'Europe via le fond LEADER. D'autres partenaires financiers sont également susceptibles d'être sollicités dans le cadre de cette opération.

Madame la Présidente tient à souligner aux membres du conseil communautaire que l'accueil de nouvelles demandes de subvention au titre du financement LEADER, est actuellement gelé.

Le dépôt de notre dossier à ce titre ne nous permet pas d'assurer de façon certaine l'octroi d'un financement, mais de figurer sur la liste d'attente, et de pouvoir éventuellement bénéficier d'un « repêchage » de projet pour bouclage de la maquette financière à l'horizon 2023.

Le travail de diagnostic et de concertation mené en 2021-2022 permettra de déterminer les actions les plus cohérentes et opportunes à mettre en œuvre dans le cadre de ce PAT.



Aussi, le plan de financement prévisionnel sera amené à évoluer en fonction des actions qui seront déterminées à l'issue du diagnostic, et en fonction des subventions qui pourront être sollicitées au titre de ces actions.

Enfin, il est souligné que les dépenses résiduelles liées à cette opération seront réparties entre les deux Communauté de Communes, suivant la clef de répartition financière déterminée par le Syndicat Mixte du SCoT, à savoir :

- Grand Cubzaguais Communauté de Communes : 64 %
- Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde : 36 %

Il est proposé que ce soit le Grand Cubzaguais Communauté de Communes qui pilote cette première phase de l'opération.

L'organisation des modalités de coopération entre les deux Communautés de Communes sera détaillée au sein d'une convention spécifique restant à élaborer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'engager le Grand Cubzaguais Communauté de Communes, associé à la CDC de Latitude Nord Gironde, dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial sur le territoire Cubzaguais Nord Gironde,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, étant entendu que le Conseil Communautaire sera sollicité à nouveau lors lancement de la phase « plan d'actions » du PAT,
- D'autoriser Madame la Présidente à déposer tout dossier de demande de subventions relatifs au financement de cette opération,
- De charger Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, notamment les recherches de financements complémentaires.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 24 Juin 2021.

La Présidente

Valerie GUINAUDIE



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL _ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CUBZAGUAIS NORD GIRONDE_2021-2022 : *Phase diagnostic*

Dépenses (HT)		Recettes	
Investissement			
Diagnostic complet et plan d'actions (comprenant les phases de concertation, enquêtes entretiens...) - Mise à disposition d'une étude de l'a'urba (commandée par le CD33) - Prestation de Bordeaux Sciences Agro (5000€)	25 000€	CD33 (30%)	7 500€
		Banque des territoires (30%)	7 500€
		LEADER (20%)	5 000€
		Autofinancement	5 000€
Acquisitions foncières	20 000€	CD33 (30%)	6 000€
		Autofinancement	14 000€
Fonctionnement			
Frais d'ingénierie : lancement de la consultation et suivi du diagnostic, communication (1/2 ETP sur 1 ans)	10 000€	CD33 (30%)	3 000€
		LEADER (70%)	7 000€
		Autofinancement	/
Total	55 000 €	Total	55 000€
Synthèse des Recettes totales			
CD33		16 500€	
Banque des territoire		7 500€	
LEADER		12 00€	
Autofinancement		19 000€	
<i>G3C (64%)</i>		<i>12 160€</i>	
<i>LNG (36%)</i>		<i>6 840 €</i>	
Total		55 000€	